

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

DEL-2024-201

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/08/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, FRANCOIS, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, PEUGNIEZ.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BOUVET, CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 28
Présents : 10
Représentés par mandat : 2

**Objet : FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES - AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT POUR SIGNER L'ACCORD-CADRE ET LES MARCHES SUBSEQUENTS ISSUS DU
GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE**

Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

En application des dispositions des articles L.441-5 du Code de l'énergie et des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, le SYANE coordonne un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés, pour le compte de ses adhérents, de leurs groupements, et de l'ensemble des personnes publiques concernées sur les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie.

A cette fin, le Bureau du SYANE, par une délibération en date du 21 novembre 2014, a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, organisé et coordonné par le SYANE. Cette convention a été ensuite modifiée et approuvée le 21 septembre 2016, le 10 octobre 2021 et le 25 janvier 2024.

Le marché actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2025, le SYANE a engagé ses travaux en vue de lancer une consultation et d'attribuer un nouveau marché de fourniture de gaz naturel pour la période de 2026 à 2030 prenant la forme d'un accord-cadre avec marchés subséquents.

En vue de préparer ce nouveau marché, les collectivités, établissements et organismes de Haute-Savoie et de Savoie ont ainsi été invités à adhérer ou à confirmer leur adhésion au groupement, et à renseigner leurs besoins prévisionnels pour cette période.

A la suite de cette campagne, s'étant terminée le 5 juillet 2024, le volume prévisionnel consolidé s'établit à 850 GWh sur la durée totale de l'accord-cadre. Sur cette base, un montant prévisionnel du marché a été évalué à 20 M€ par année pour une durée prévisionnelle de l'accord-cadre de quatre années.


Malgré une baisse et stabilisation relative des prix du gaz naturel depuis quelques mois, ce montant prévisionnel a été établi compte tenu d'un contexte pouvant demeurer encore incertain sur les marchés de gros de l'énergie.

Il est proposé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à conclure, dans la limite du montant prévisionnel précité.

Les membres du Bureau sont invités :

- à autoriser le Président à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, organisé et coordonné par le SYANE, pour un montant prévisionnel de 80 M€ TTC pour un accord-cadre d'une durée prévisionnelle de 4 années, soit 20 M€ TTC par an.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

